

BIENVENUE EN ABSURDIE



C'est bien connu, l'Administration n'est pas un modèle de réactivité. Le législateur, d'ailleurs, constatant de nombreux abus, a même dû intervenir afin que, pour certaines demandes, un délai maximal de 2 mois lui soit imposé. Mais il y a bien sûr des exceptions. Ce serait trop simple !

Voici 2 exemples récents qui illustrent parfaitement l'indolence de notre Administration avec les conséquences fâcheuses et préjudiciables que cela peut parfois entraîner (voir aussi le site l'Incorrect qui traite le sujet).

1. L'Ouest-France du 6 juillet 2021 (page Hennebont) rapporte que la soirée nocturne médiévale prévue le 31 juillet sera annulée



« *faute de réponse de la Préfecture dans des délais raisonnables...Il aura fallu un mois et demi avant d'avoir un courrier nous avisant que ce n'était pas la Préfecture qui était compétente !* » signale le président de l'association. Et tant pis pour les bénévoles qui se sont investis ainsi que pour les spectateurs qui attendront 2022.

2. Le 29 mai 2020, en plein Covid-19, un ami et collègue de travail

apprend qu'il est atteint d'un mésothéliome pleural.



Cette maladie est un des cancers de l'amiante faisant l'objet d'une déclaration auprès de la sécurité sociale qui la reconnaît à 100 % comme d'ailleurs le FIVA (Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante).

Il s'en suit pour la victime un long et douloureux chemin de soins pendant lequel il devra affronter aussi la redoutable machine administrative.

Ancien fonctionnaire du Ministère de la Défense où il a travaillé 40 ans, à la retraite depuis 2003, son dossier de maladie va connaître un parcours digne d'un vaudeville de Courteline. Jugez-en.



Le Service des Pensions de Nantes possède 2 antennes à Guérande et La Rochelle

Le Service des Pensions et des Risques professionnels de La Rochelle (SPRP) qui a établi son parcours professionnel pour déterminer le montant de sa pension, faute de disposer d'un dossier complet, fait appel à différents services de l'État susceptibles de lui venir en aide. Ainsi, son dossier va voyager à travers le pays en passant par La Rochelle, Lyon, Rennes, Saint-Étienne, Châtellerauld, Lorient, Quimper, pour terminer sa course à Vannes où, une Commission de Réforme va statuer sur l'éventualité d'un lien entre sa pathologie et son activité professionnelle. Comme si cette maladie pouvait être contractée en

allant à la pêche aux moules (mon ami Loïc habite à l'entrée du Golf du Morbihan).

Pendant ce parcours d'un an, deux administrations vont signaler qu'il serait nécessaire que mon ami soit examiné par un médecin expert agréé, mais aucune de ces administrations ne jugera utile de lui adresser une convocation.



Lorsque la Commission de Réforme se réunit le 1^{er} juillet 2021, faute de disposer de l'indispensable expertise agréée dont elle sait pertinemment qu'elle ne figure pas dans le dossier, elle considère elle aussi le dossier incomplet et invite à son tour mon ami à se faire expertiser avant de revenir ultérieurement devant

ladite Commission.

Là, vous vous dites que l'expertise ne va pas traîner. Détrompez-vous ! Il n'y a pas de médecin expert agréé dans le Morbihan pour cette maladie et il va donc falloir en trouver un ailleurs. C'est à une Responsable de l'Administration (laquelle n'ignore pas non plus la nécessité d'une expertise agréée) et présente lors de la Commission, que va incomber cette recherche ! Ce médecin sera-t-il à Brest, Rennes ou Quimper ? Aucun représentant de la Commission ne peut l'affirmer.

Au final, du moins on l'espère, quand les congés d'été seront passés, le médecin désigné et l'expertise réalisée, avec un peu de chance mon ami sera convoqué à nouveau devant la Commission de réforme en novembre ou décembre prochain... si, bien sûr, la maladie n'en n'a pas décidé autrement.

Alors , elle vient d'où cette lenteur qui exaspère nos concitoyens ? D'un manque d'effectifs ? d'une mauvaise volonté, d'une surcharge de travail ? d'une volonté délibérée d'atteindre des objectifs invouables ? Qui sait ? En attendant, l'Administration, à chaque quinquennat, connaît un nouveau « Monsieur simplifications administratives ». On continue de s'interroger sur sa réelle utilité.

Photos : @DR – <https://medievales-hennebont.com/> –
<https://csdcgtain.org/commission-de-reforme/> – Le Figaro –
<https://retraitesdeletat.gouv.fr/accueil/nous-connaître>